



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/679

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 13 décembre 2024 de la société ENEDIS sise 836 RD 97 à – 83130 – LA GARDE,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ENEDIS et son prestataire EMT effectueront des travaux Z.A. La Lauve Migranon RD97 (secteur LIDL), en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit les voies empruntées.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et sur les abords du chantier.

Article 2 :

Au droit des zones de chantier, les entreprises intervenantes seront autorisées à stationner sur le domaine public communal. Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalétique adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 27 janvier au mercredi 29 janvier 2025 inclus.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise ENEDIS ou son prestataire EMT qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 16 décembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

